



69^{ème} Coupe du Lac - Instructions de course

1. Organisateur

Cercle de la Voile de la Béroche, St-Aubin

2. Bateaux admis :

Nouveauté 2018 : OPEN : tous les voiliers et multicoques dès 5.50m

3. Règles

Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.

4. Avis aux concurrents

Le tableau officiel est situé au Club-House du CVB

5. Programme

Inscriptions :

Vendredi soir 29 juin 2018 de 19h à 20h30 et samedi matin 30 juin de 8h à 9h

Samedi 30 juin 2018 : Départ de la régata à 10h00.

Clôture de la régata à 20h00

Remise des prix à 21h, hangar du chantier naval "Bois-Marine".

6. Parcours et Marques

Parcours A (Flamme no 1) : St-Aubin – Grandson – Pointe-du-Grin – St-Aubin

Parcours B (flamme no 2) : St-Aubin – Concise – Pointe-du-Grin – St-Aubin

Le parcours sera indiqué sur le bateau comité

Les marques de parcours sont à laisser à bâbord

Position GPS des bouées :

Grandson : 46°48'13.0N ; 6°38'42.5E

Pointe du Grin : 46°55'24.6N ; 6°50'22.7E

Concise : 46°50'44.4N ; 6°43'24.8E

7. Départ et Arrivée

La ligne de départ pour les monocoques est définie par une bouée à terre (80m au large du débarcadère) et le bateau comité au large. En prolongement de cette ligne, une bouée plus au large servira pour les multicoques (entre le bateau comité et cette bouée).

Le départ se fera en direction de Grandson (ou Concise si parcours B) quelle que soit la direction du vent.

La ligne d'arrivée sera matérialisée par la bouée située à 80m au large du débarcadère et le débarcadère.

8. Réclamations et demandes de réparation

Le délai pour le dépôt d'une réclamation est fixé à 1 heure après l'arrivée du bateau réclamant.

Il appartient au bateau réclamant d'avertir le bateau réclamé et les témoins cités.

Le bateau réclamé avertira ses propres témoins.

Les réclamations seront jugées le samedi 30 juin 2018, dès 20h00, au club-house du CVB, au port de Saint-Aubin, sans autre convocation des parties concernées.

9. Sécurité

Un bateau qui abandonne doit informer le comité de course ou le secrétariat de régata le plus rapidement possible au N° 079/246 79 09 ou 079/745 75 41

10. Bateaux officiels

Les bateaux du CC seront signalés par un pavillon **CVB**

18. Droit à l'image

En participant à la régata, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la manifestation à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.

19. Décharge de responsabilité

La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4, Décision de courir).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.